

L'université de Bourgogne recrute :
Un(e) assistant(e) administratif(ive) à 50%

Localisation du poste : UFR Sciences et Techniques - DIJON

MISSION : Suivi administratif des doctorants et HDR

DESCRIPTION DES ACTIVITES :

Assurer le suivi des doctorants et leur insertion professionnelle :

- Accueillir et conseiller les doctorants de l'Ecole doctorale et les futurs doctorants
- Gestion des mails et du courrier des doctorants et des permanents
- Assurer les tâches administratives liées à l'évaluation de la formation doctorale (enquêtes ministérielles sur les effectifs de l'ED)

Gérer la scolarité et les conventions de cotutelle

- Gestion des inscriptions et réinscriptions des thésards en lien avec le bureau des doctorants
- Suivi de demande de soutenance de thèse (désignation rapporteurs et désignation membres du jury)
- Gestion des conventions de cotutelle
- Traitement des demandes de co-encadrements et dispenses de master
- Récupération des PV de soutenances et rapport de soutenance pour la délivrance des diplômes
- Suivi des plans individuels de formation (PIF) et des demandes de formation et de validations d'heures

Assurer le suivi des procédures HDR

- Superviser les demandes d'autorisations d'inscriptions à l'HDR et obtenir l'expertise des pré-rapporteurs extérieurs
- Assurer le suivi administratif de l'inscription à la soutenance en lien avec le Bureau des Etudes Doctorales (rapporteurs, jury)

Rémunération : 740 euros brut mensuel

Contrat : du 1^{er} juin au 31 juillet puis CDD de 1 an à partir du 1^{er} septembre 2018

POSTE OUVERT AUX PERSONNES VALIDES OU EN SITUATION DE HANDICAP

Les candidatures, qui comporteront une lettre de motivation et un Curriculum Vitae, sont à adresser **PAR MAIL UNIQUEMENT** (lettre et CV dans un unique dossier) en précisant clairement l'intitulé de l'offre ou sa référence Pôle Emploi dans le sujet du mail

à

Catherine.pagot@u-bourgogne.fr

Date limite de réception des candidatures : vendredi 25 mai 2018

Les candidats retenus pour un entretien seront convoqués par mail exclusivement ; en cas de non réponse dans un délai de six semaines, merci de considérer que votre candidature n'est pas retenue mais sera conservée pour une durée de six mois.